



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 19243

Texte de la question

M. Guy Lengagne appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la contradiction qui réside dans la poursuite simultanée des deux objectifs suivants : d'une part, allonger la durée de cotisation nécessaire pour bénéficier d'une retraite pleine ; d'autre part, accroître ou simplement maintenir le niveau de formation des Français. En incitant les jeunes à rentrer le plus vite possible dans la vie active, le Gouvernement semble prêt à sacrifier une des richesses essentielles de la nation : le niveau de formation élevé de ses citoyens. C'est pourtant en investissant dans la formation que la France a pu faire face à la compétition économique internationale et conserver son rang parmi les toutes premières puissances économiques mondiales. Aussi bien, de nombreuses entreprises investissent en France parce qu'elles connaissent parfaitement le haut degré de qualification des Français. Il lui demande comment le Gouvernement entend procéder pour éviter que le projet de réforme des retraites ne dissuade les Français de se former.

Données clés

Auteur : [M. Guy Lengagne](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19243

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2003, page 4162